Point de vue
de Clément Carbonnier

L'ajustement sans les larmes

CAP SUR 2027



S'il existe, le piège à bas salaires est diminué par le gel du barème des exonérations

NOVEMBRE 2026



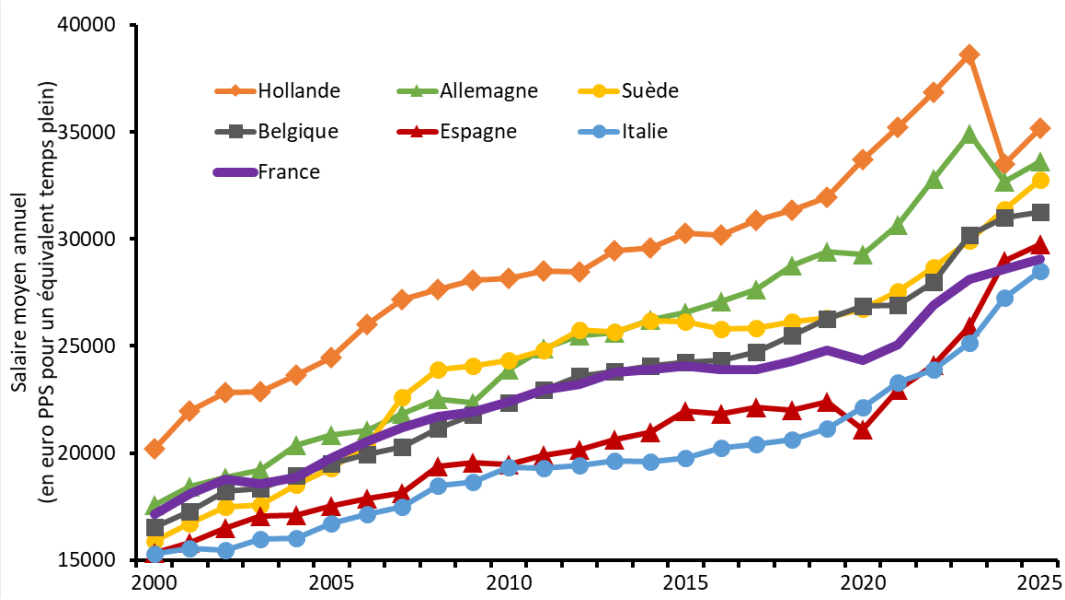
INSTITUT AVANT-GARDE

S'il existe, le piège à bas salaires est diminué par le gel du barème des exonérations

—

Les salaires sont particulièrement peu dynamiques en France. Certes, la très faible croissance ne génère pas de dynamisme de la valeur ajoutée à partager, mais la situation française semble être plus mauvaise que celle de ses voisins européens, également touchés par la stagnation économique (Graphique 1). Ainsi, d'autres déterminants sont à chercher pour le cas français. La politique économique semble être parmi les principaux suspects : gel du Smic depuis 15 ans (aucune augmentation au-delà de l'inflation a fait décrocher le Smic du PIB et du revenu par habitant) ; modification des conditions de la négociation collective en défaveur des salariés ; baisse de l'indemnisation chômage pour faire pression sur les demandeurs d'emplois ; opposition au niveau européen contre la directive visant à améliorer les conditions de travail des auto-entrepreneurs.

Graphique 1 — Évolution des salaires en Europe



Source : Eurostat.

Pourtant, c'est vers un mécanisme socio-fiscal qui désinciterait les employeurs à augmenter leurs salariés que le gouvernement s'est tourné. Il a accusé le barème des exonérations de cotisations sociales qui, par sa dégressivité, créerait un piège à bas salaires : c'est le principe de la mission qu'a confiée Elisabeth Borne aux économistes Antoine Bozio et Étienne Wasmer. Aujourd'hui, pour des raisons de contraintes budgétaires, un dégonflement des exonérations a été amorcé, ce qui est une bonne chose par ailleurs. Parmi les éléments de débat qui fleurissent pour s'opposer à ce dégonflement, on retrouve cet argument du piège à bas salaire : le dégonflement le renforcerait. Cette note ne vise pas à discuter du fond des exonérations de cotisations sociales – sur cette question, voir l'entretien que j'ai accordé à l'institut Avant-Garde – mais à prendre au sérieux ce

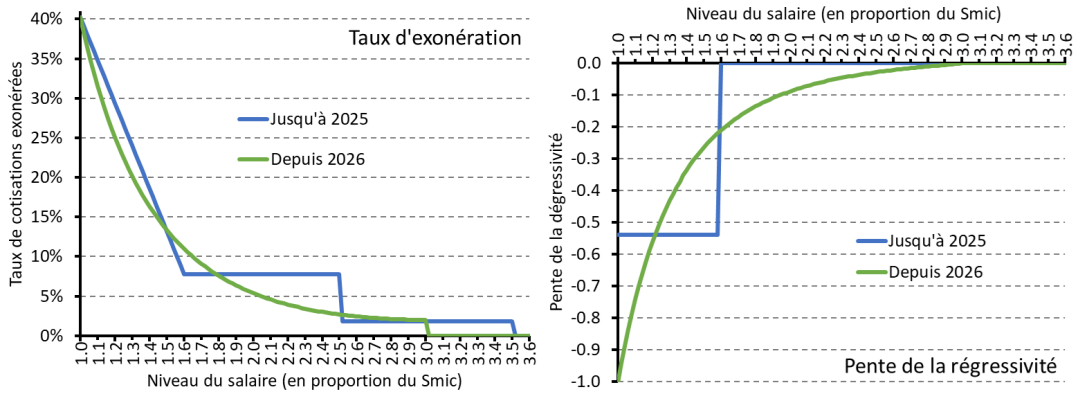
potentiel piège à bas salaire et de voir s'il est augmenté ou diminué par le gel à bas salaire. En l'occurrence, si le piège existe, il est diminué par le gel du barème.

Le mécanisme du piège à bas salaire

L'idée de ce potentiel piège provient de la pente de dégressivité du barème. Le choix politique a été d'exonérer très fortement les bas salaires, pour deux raisons qui se complètent. Premièrement, exonérer de cotisations sociales les employeurs coûte très cher à l'État qui compense à la Sécurité sociale la majeure partie des sommes non perçues : sans même compter les exonérations ciblées, les allègements généraux coûtent 55 milliards d'euros en 2026 selon les documents annexés au budget de l'année dernière. Deuxièmement, la théorie que suit cette stratégie politique considère que les salaires élevés sont négociés alors que les bas salaires sont contraints par le Smic ; ainsi, le coût du travail créerait une pénalité à l'emploi uniquement pour ces bas salaires. Il a donc été choisi de concentrer les exonérations sur les bas salaires, c'est-à-dire de diminuer la subvention à l'employeur quand les salaires sont supérieurs. Ainsi, le taux d'exonération décroît avec le niveau de salaire ; ce qu'on appelle la pente du barème est la vitesse avec laquelle l'exonération diminue.

Ainsi, quand l'employeur augmente son salarié, non seulement il doit dépenser plus en salaire net, mais il perd aussi une part des exonérations dont il bénéficiait. Cette perte d'exonération est d'autant plus importante que la pente est raide. La lettre de mission Bozio-Wasmer chiffrait ainsi à 483 € le coût pour l'employeur d'augmenter son salarié de telle sorte que son revenu net augmente de 100 € après l'ensemble des transferts sociaux et fiscaux. Évidemment, l'importance de ce surcoût n'est pas liée qu'à la pente du barème des exonération, mais en grande partie aussi aux autres transferts liés au surcroit de salaire : les cotisations salariales, la CSG, l'impôt sur le revenu et une potentielle diminution de la prime d'activité notamment. Mais même sans compter ces ajouts, la contribution de la pente du barème est substantielle. Est-ce pour autant la raison de la stagnation des salaires, rien ne le prouve toutefois, et d'ailleurs la revue de littérature du rapport Bozio-Wasmer indique qu'il n'y a pas de preuve empirique dans ce sens.

Graphique 2 — Barèmes des exonérations de cotisations sociales



Sources : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 et calculs de l'auteur.

Il est d'ailleurs ironique de constater que la réforme de 2026 – qui dit s'inspirer du rapport – a eu tendance à augmenter la pente en bas de barème (jusqu'à 1,214 fois le Smic) ainsi qu'au-dessus de 1,6 Smic, pour la diminuer seulement entre 1,214 et 1,6 smic. Ceci est en fait directement lié au choix de l'équation de l'exonération :

$$TauxExo = 0{,}02 + 0{,}3821 \times [½ \times (^{3.Smic}/_{Salaire} - 1)]^{1{,}75}$$

Ce qui donne une courbe verte très convexe, qui diminue très vite au début puis ralentit. Dans ce cadre, la pente n'est autre que la dérivée de cette courbe, soit :

$$PenteExo = -0{,}3343375 \times (^{3.Smic}/_{Salaire^2}) \times [½ \times (^{3.Smic}/_{Salaire} - 1)]^{0{,}75}$$

Evidemment, ces équations ne sont pas très lisibles intuitivement. Mais on observe bien sur la partie gauche du Graphique 2 les exonérations actuelles (vert) décroissent plus vite qu'avant (bleu) en début de barème, ce qui correspond sur la partie droite du Graphique 2 à une courbe verte de la pente qui démarre bien plus négative. Conclusion, si vraiment la pente était le problème, la réforme l'a empiré.

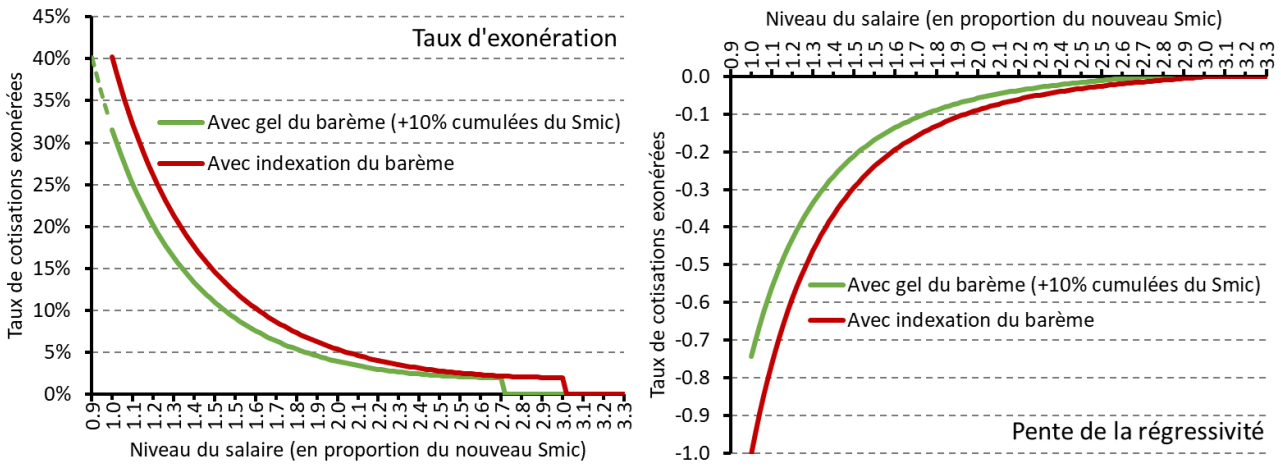
Le gel du barème diminue la pente du barème, donc diminue le piège s'il existe

Depuis, et pour des raisons budgétaires, le barème a été gelé. En effet, à cause des baisses de recettes fiscales qui n'ont pas été compensées par le regain d'activité espéré, le déficit annuel des finances publiques reste très élevé et l'absence de majorité parlementaire ne permet pas de mettre en place un plan de rééquilibrage cohérent. Ainsi, le gouvernement s'est retrouvé devant un problème accru lorsque dès le début de l'année l'inflation a dépassé les 2 %, induisant une indexation automatique du Smic dès le mois de juin 2026. Or, avec le système d'indexation du barème des exonérations sur le Smic, ceci aurait conduit, sans réaction, à augmenter encore les dépenses publiques liées à ces exonérations. Or, le projet de loi de financement de la sécurité sociale voté au parlement ne détermine pas précisément le barème des exonérations mais uniquement son architecture générale, laissant le choix des paramètres au gouvernement par décret. Ainsi, le gouvernement a pu intervenir directement pour geler ce barème afin qu'il ne suive pas l'augmentation du Smic du juin 2026.

En pratique, ce gel consiste non pas à modifier le barème lui-même mais seulement à l'exprimer non plus en fonction du Smic courant comme c'était le cas précédemment, mais en fonction d'une valeur fixe en euro (on parle aussi de double gel car c'est à la fois le montant des exonérations et les valeurs des salaires auxquels chaque niveau d'exonération s'applique qui peuvent être gelés). La manière simple d'opérer qu'à choisi le gouvernement en juin dernier revient uniquement à remplacer, dans la formule du taux d'exonération présentée ci-dessus, le Smic courant par un Smic fixe, en l'occurrence le Smic au 1er janvier 2026.

En effet, avec la formule en Smic courant, le barème est automatiquement indexé à chaque augmentation du Smic, c'est-à-dire que toute la courbe est décalée vers la droite, comme on l'observe pour la courbe rouge (indexée) par rapport à la courbe verte (gelé) sur la partie gauche du Graphique 3. Pour plus de visibilité, ce graphique ne représente pas un décalage pour une hausse de 2 % du Smic comme en juin 2026, mais en supposant un gel plusieurs années qui cumulerait une hausse totale de 10 %. Ceci explique pourquoi les abscisses partent de 0,9, c'est-à-dire 90 % du nouveau Smic, correspondant à l'ancien Smic.

Graphique 3 — Barème avec et sans gel lors d'une augmentation de 10 % du Smic



Sources : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 et calculs de l'auteur.

Ainsi, le principe même du gel est un dégonflement en douceur des exonérations de cotisations sociales, qui coûtent extrêmement cher à l'État sans efficacité. Alors que l'indexation les réalimente à chaque fois. Surtout, comme le barème est très convexe – c'est-à-dire que la pente est très négative au début puis de moins en moins négative – ce dégonflement fait en sorte que la part du barème qui reste active après la hausse du Smic est la part comportant des pentes moins prononcées. Cela se voit directement sur la partie droite du Graphique 3 présentant les pentes du barème, où la courbe verte est toujours au-dessus (donc moins négative) que la courbe rouge.

*

* *

Ainsi, le gel du barème a lieu pour bien d'autres raisons que la pente et le potentiel piège à bas salaire : en l'occurrence une contrainte budgétaire forte de l'État. Elle est une bonne chose car elle n'était pas efficace et générait des inégalités (voir notamment mon livre sur le sujet). Le contre-coup évident est que si l'État paie une plus faible part des salaires à la place des employeurs, les employeurs en paie une plus grande part et donc le coût du travail augmente. L'analyse des baisses de coûts du travail précédentes a montré que cela n'impactait ni l'emploi, ni les salaires des employés et ouvriers, mais plutôt les marges des entreprises et les salaires des cadres. Et quoi qu'il en soit, si jamais le piège à bas salaire existait – ce qui est possible théoriquement mais n'a pas était montré empiriquement – le gel du barème diminuerait le problème. Par ailleurs, plus le Smic augmente rapidement, que ce soit du fait d'une inflation forte ou d'un coup de pouce qui viendrait rattraper son décrochage par rapport à la croissance, plus le dégonflement des exonérations serait rapide.

L'AUTEUR



Clément Carbonnier est professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il est l'auteur de *Le Retour des domestiques* (Seuil, 2018, avec Nathalie Morel) et de *Les Femmes, les Jeunes et les Enfants d'abord* (PUF, 2022, avec Bruno Palier). Dans son dernier ouvrage, *Toujours moins ! L'obsession du coût du travail ou l'impasse stratégique du capitalisme français* (La Découverte, octobre 2025), il interroge la remarquable continuité des politiques économiques françaises visant à abaisser le coût du travail pour stimuler l'emploi, notamment peu qualifié.

A-PROPOS

INSTITUT AVANT-GARDE

L'Institut Avant-garde est un think tank non partisan qui développe des analyses et des propositions concrètes pour les décideurs, les universitaires, et toutes les générations de penseurs et de citoyens.

Quatre principes nous guident :

Édifier une vision systémique
Les débats portent souvent sur des réformes particulières ; il nous semble important de les décloisonner et de développer une vision d'ensemble cohérente, indispensable, entre autres, à la planification écologique. Notre principe est que le maintien à tout prix de l'organisation existante des institutions, et l'application systématique de logiques de marché ne sont pas des fins en soi. Les structures économiques doivent être pensées pour évoluer en fonction des enjeux, et répondre à des objectifs démocratiquement discutés.

Apporter une expertise académique forte
Une vision large ne doit omettre les détails ni se passer de technicité. Un décalage existe trop souvent entre l'évolution de la recherche, les doctrines économiques en vigueur et la fabrique des politiques publiques. Nous traduisons l'état de l'art académique en propositions de politiques publiques crédibles aux yeux des décideurs.

Tisser des liens entre les disciplines
Nous invoquons les dernières recherches en macroéconomie, mais nous ne voulons pas nous en tenir à une approche strictement économique. L'histoire économique, la science politique, la géopolitique, les sciences du climat, la sociologie, l'anthropologie, ou encore la philosophie enrichissent et élargissent notre vision.

S'appuyer sur un réseau de think tanks européens
Aujourd'hui, les think tanks se nichent essentiellement à l'échelle nationale ou bruxelloise ; le European Macro Policy Network, dont nous faisons partie, enrichit ce paysage d'un troisième niveau continental. Une idée anime cette initiative lancée par l'institut allemand Dezernat Zukunft : si les désaccords entre nos gouvernements sont nombreux, il existe un courant intellectuel uni en faveur du changement.

institutavantgarde.fr

*45, rue de Sèvres, Paris VI^e^*

INSTITUT
AVANT-GARDE